



Garde d'enfants : les enseignant.es et les AESH ont le choix !

Suite à l'obtention des ASA pour la garde d'enfants des personnels lors du CTMEN du 6 mai 2020 , **le SNUipp-FSU a obtenu lors du CHSCT-MEN du 7 mai que les enseignant.es ainsi que les AESH soient traité.es comme tous les autres parents.**

S'ils ne souhaitent pas remettre leurs enfants à l'école, les enseignant.es peuvent poursuivre l'enseignement à distance. Si le travail à distance n'est pas possible ils pourront obtenir des ASA. Ce cadre s'applique aussi aux AESH.

Cette situation est valable jusqu'au 31 mai et sera examinée à nouveau à l'aune des textes à paraître pour le 1er juin.

Suite à la demande de la FSU, un rappel du ministère en direction des DASEN sera fait pour l'application de cette règle dès cet après-midi .

Paris, le 7 Mai 2020